

Livres et matériel

Nous avons la chance de pouvoir faire usage gratuitement des livres et des autres matériaux de l'école. L'élève a la responsabilité de ne pas abîmer le matériel faute de quoi une facture sera envoyée aux parents. L'élève ne doit pas prêter ses livres car il ou elle porte la responsabilité de leur état.

Tenue personnelle

Chaque élève doit être convenablement vêtu. Les vêtements ayant des images ou messages offensants ne seront pas tolérés. Les manteaux et chapeaux doivent être rangés dans les casiers. Nous devons demander aux élèves portant des vêtements non convenables de se changer immédiatement. *Pas de sous-vêtement visibles*. La direction contactera les parents au besoin.

Éducation physique

Un esprit sain dans un corps sain. L'éducation physique est une partie importante de l'éducation. On y apprend non seulement à garder son corps en santé, mais aussi comment communiquer et agir avec les autres dans un but commun. Si l'élève doit s'absenter du cours, les parents doivent nous le signifier par écrit. En cas d'absence prolongée, une lettre du médecin doit absolument être apportée au bureau. Les élèves doivent porter des vêtements adéquats (t-shirt, culottes courtes ou pantalons de gymnastique, chaussures de tennis).

Voyages et activités en dehors de l'école

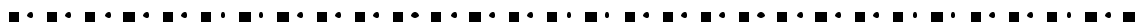
Si des activités et voyages sont organisés au cours de l'année, une permission des parents sera à remplir et à signer. Seuls les enfants ayant démontré une attitude positive auront le droit d'y participer. Lors d'une sortie, l'élève a la responsabilité de bien se tenir faute de quoi il ou elle sera renvoyé(e) à l'école et ne participera plus aux activités organisées.

Objets et comportements interdits

Afin d'assurer la sécurité de tous, les planches et patins à roulettes ainsi que les pistolets à eau ne seront pas tolérés à l'école. Si l'élève en amène, ils seront confisqués. Il est également interdit de lancer des boules de neige, car cela peut blesser les autres. Les parents doivent savoir que la conséquence d'un tel comportement peut être le renvoi de l'élève à la maison.

Autobus

Afin de prévenir les accidents, l'élève doit rester assis(e) et écouter le conducteur. Les mauvais comportements peuvent résulter en la suppression du droit d'usage. Les dommages seront payés par l'élève.



.....

Je fais de mon mieux pour veiller à ma sécurité et à celle des autres.

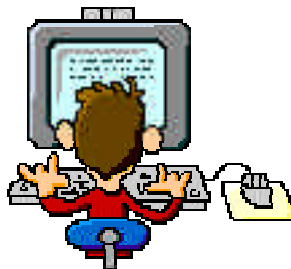
- ⇒ J'ai le **droit** d'être en sécurité.
- ⇒ J'ai le **privilège** d'évoluer dans une école où on ne tolère pas les abus physiques
- ⇒ J'ai la **responsabilité** d'agir de façon à ne compromettre

Je respecte la langue et la culture française

- ⇒ J'ai le **droit** d'apprendre en français.
- ⇒ J'ai le **privilège** de fréquenter une école francophone
- ⇒ J'ai la **responsabilité** de m'exprimer en français en tout temps avec les autres.
- ⇒ J'ai le **droit** d'étudier dans les deux langues officielles du Canada.
- ⇒ J'ai le **privilège** de vivre dans deux cultures.
- ⇒ J'ai la **responsabilité** de maintenir un niveau de compétence élevé dans les deux langues.

Utilisation d'Internet

- ⇒ L'accès à Internet et au courriel est un privilège qui peut être révoqué.
- ⇒ Les services informatiques seront utilisés à des fins pédagogiques.
- ⇒ Aucun document publicitaire ne devra être sélectionné.
- ⇒ Aucun achat en ligne ne sera effectué.
- ⇒ Aucun jeu ne pourra être accédé via les ordinateurs de l'école autre que ceux utilisés avec la permission de l'enseignant responsable et de la direction d'école.
- ⇒ Pour toute recherche, n'utilisez que des mots clés qui soient socialement acceptables dans le contexte scolaire. S'il advenait que vous obteniez involontairement un site qui ne l'est pas, cliquez sur «précédent» et communiquez immédiatement avec votre enseignant.
- ⇒ L'élève s'engage à respecter la netiquette tant au niveau de la qualité de la langue écrite que du contenu des communications.
- ⇒ Aucun accès à des salles de clavardage autre que celles utilisées avec la permission de l'enseignant responsable et de la direction d'école.



Règlements



Je surveille particulièrement les comportements suivants:

R e s p e c t	<ul style="list-style-type: none"> * J'utilise un langage adéquat. * Je communique en français. * Je suis en classe et prêt à commencer quand la cloche sonne. * Je parle calmement et respectueusement. * J'adopte un comportement pacifique. <p>Je respecte les consignes données par le personnel de l'école et les accompagnateurs bénévoles</p>	<p style="text-align: center;">Conséquences de mes actes</p> <p style="text-align: center;">Si je néglige mes responsabilités, j'aurai une conséquence en rapport à l'effraction.</p> <p style="text-align: center;">Je peux m'attendre aux conséquences suivantes, une à la fois ou quelques unes simultanément selon les circonstances:</p> <ul style="list-style-type: none"> √ Je vais recevoir un rappel. √ Je vais recevoir un avertissement suivi d'une période d'isolement ou d'une retenue après l'école pour un temps de réflexion. √ Je vais réparer les dommages causés. √ Je vais perdre certains privilèges. √ Je composerai en français une lettre d'excuse. √ J'aurai un plan d'intervention individualisé pour m'aider à m'intégrer harmonieusement à la vie de l'école. √ Je devrai rencontrer la direction de l'école, peut-être avec mes parents. √ Je subirai une suspension interne ou externe.
S e c u r i t é	<ul style="list-style-type: none"> * Je marche tranquillement à l'intérieur de l'école. * Je garde un comportement modéré et respectueux. * Je travaille, joue et discute sans susciter de conflits. 	
C o o p e r a t i o n	<ul style="list-style-type: none"> * Je garde les lieux propres. * Je conserve le matériel de l'école en bon état. * Je sors aussitôt que la cloche sonne. * Je garde mes collations et mon dîner pour la récréation ou l'heure du dîner. 	

Durant l'isolement ou la retenue de l'enfant, des travaux reliés au thème de la coopération, la bonne entente, etc. devront être faits. Veuillez noter que les retenues après l'école ne s'appliquent qu'aux enfants de la 3e à la 8e année. Les parents seront avertis la veille afin de leur permettre d'organiser un transport alternatif si nécessaire.

.....

Certains comportements sont considérés comme des offenses majeures:

- ◆ Bagarre
- ◆ Abus physique
- ◆ Abus verbal et émotionnel
- ◆ L'intimidation (abus répétitifs)
- ◆ Opposition directe à l'autorité
- ◆ Vandalisme
- ◆ Vol
- ◆ Possession d'une arme ou de tout autre objet qui pourrait être utilisé pour menacer une personne
- ◆ Possession ou utilisation de drogue/alcool
- ◆ Sites inappropriés à l'Internet

Dans ces cas,

- ◆ Je risque une suspension interne à l'école.
- ◆ Je risque une suspension externe.
- ◆ Je risque une intervention de la police.



Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de cours ou avant la fin de la journée. Si un enfant doit s'absenter pour le dîner ou quitter l'école plus tôt, les parents doivent faire parvenir une permission écrite au secrétariat. Si l'élève manque du temps de classe, ce sera sa responsabilité de rattraper à la maison le temps perdu à l'école. Le personnel de l'école s'engage, en cas de situation difficile, à parler calmement aux enfants. Merci de votre appui.

.....

Droits et responsabilités
Tous ensemble pour nos enfants

Vous les parents et nous, le personnel de l'école, ne pensons qu'au bien-être de chaque enfant. Nous faisons tout notre possible pour lui assurer un milieu sain et propice à l'acquisition des connaissances académiques et des habiletés sociales. En cas de doute, d'incompréhension ou de conflit, contactez le personnel directement concerné de l'école. C'est en se parlant que l'on trouve des solutions. L'éducation de nos enfants est une responsabilité mutuelle. Veuillez s'il vous plaît signer à l'endroit indiqué. «Nous avons lu et compris ces règles et responsabilités et nous nous engageons à les respecter.»

Parent(s) _____ Élève _____